

> NORMES : Conformités, Directives et Certifications

Voici quelques informations pour vous aider à mieux comprendre à quoi correspondent les logos, signes ou différents termes que vous trouverez sur notre site, nos documentations et notices techniques ainsi que sur les marquages de nos luminaires.

Marquage CE



Pour apposer le marquage « CE » sur son produit, le fabricant doit réaliser des contrôles et essais qui assurent la conformité du produit aux exigences essentielles, notamment de santé et de sécurité, définies dans la ou les directives concernées.

Signification

- Il signifie que le produit répond à certaines exigences de sécurité pour les personnes, les biens, voire les animaux, et parfois aussi à des exigences environnementales.
- Il signifie aussi que la conformité du produit à ces exigences essentielles a été révélée au travers d'une procédure particulière.

En savoir plus

Le marquage CE a été créé dans le cadre de la législation d'harmonisation technique Européenne. Le marquage CE n'est ni une marque de certification ni une indication de l'origine géographique du produit. C'est un marquage réglementaire.

Il permet aux produits ainsi marqués de circuler librement dans tout l'espace économique Européen.

Marquage CE pour le Royaume-Uni



Le marquage CE pour exporter vers le Royaume-Uni reste valable jusqu'au 31 décembre 2022.

À partir du 1er janvier 2023, tous les produits devront porter le "UKCA marking".

Directive RoHS



C'est une directive qui sert à contrôler / restreindre l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

Les substances concernées sont le plomb, le mercure, le cadmium, le chrome, les PBB (polybromobiphényles) et les PBDE (polybromobiphényl'éthers).

La directive vise les produits commercialisés sur tous les territoires européens. La directive s'applique à huit des catégories de produits spécifiées dans la directive européenne DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Certification NF (NF105)



La Marque NF a pour objet de certifier la conformité des produits aux normes françaises, européennes et internationales.

La certification NF n'est pas un passage obligé pour commercialiser un produit ou un service. La certification NF a un coût et est délivrée par un organisme certificateur agréé.

Normes EN 60598-1 et EN 60598-2

La principale norme concernant la fabrication des luminaires est la NF EN 60 598 qui se décompose en deux parties :

- NF EN 60598-1 Avril 2015 : Luminaires - Partie 1 : exigences générales et essais (partie générale commune à tous les luminaires)
- NF EN 60598-2 : partie spécifique qui dépend du luminaire

Normes NF C15-100



La norme NF C15-100 fixe la réglementation des installations électriques en France.

Comme tout appareil électrique commercialisé, le luminaire doit être conforme aux normes en vigueur, les normes NF, label CE...

Ainsi, l'étiquetage de l'appareil, ou à défaut la notice d'utilisation, doit vous indiquer :

- La puissance en Watts et la tension en Volts de la lampe
- La classe de protection de la lampe
 - Classe 1, le luminaire doit être raccordé à la terre
 - Classe 2, le luminaire fait l'objet d'une double isolation et ne nécessite pas d'être raccordé à la terre.
 - Classe 3, le luminaire est alimenté en basse tension de sécurité (12 Volts ou 24 Volts) et peut être utilisé dans des lieux humides. Pas de conducteur de terre.
- Le niveau de protection (Indice de protection du luminaire)
 - Le premier chiffre de 0 à 6 indique l'étanchéité aux particules solides
 - Le second chiffre de 0 à 8 indique l'étanchéité aux liquides

Certification IMQ-HAR



Certificat délivré par des organismes agréés qui prouvent que le produit est conforme à des normes techniques.

IMQ*-ENEC



La marque ENEC est une marque de conformité aux normes créée par le CENELEC à la demande du Comité Européen de Fabricants de Luminaires (CELMA). Elle est reconnue et acceptée dans tous les pays européens. La marque ENEC permet d'identifier des luminaires et des composants de l'éclairage qui ont été testés et approuvés par un Organisme de certification indépendant conformément aux normes européennes de sécurité, et aux normes de performances quand elles sont applicables.

**IMQ : Organisme certificateurs Italien*



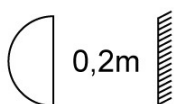
Appareil de classe II (double isolation). Isolation principale complétée par une isolation renforcée. Pas de mise à la terre.



Appareil de classe I. Isolation principale complétée par mise à la terre des parties métalliques accessibles.



Ce pictogramme symbolisant une poubelle barrée signifie que ce produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Les déchets d'équipements électriques et électroniques peuvent contenir des substances dangereuses qui, si elles ne sont pas traitées de manière appropriée, peuvent nuire à l'environnement et à la santé.



Pour les luminaires concentrant la chaleur, ce symbole indique la distance minimum à respecter entre le luminaire et la surface ou les objets éclairés.



Pictogramme indiquant que le luminaire doit être utilisé en intérieur.